



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 1^{er} août 2011 à 19h00 au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

| | |
|-----------------------------|---------|
| Monsieur Laurent Fortin | Maire |
| Monsieur Hervé Courchesne | Siège 1 |
| Monsieur Pierre Normandin | Siège 2 |
| Monsieur Christian Gauthier | Siège 4 |
| Madame Isabelle Clément | Siège 5 |
| Monsieur Fernand Gagnon | Siège 6 |

Est absent :

| | |
|------------------------|---------|
| Monsieur Éric Lacaille | Siège 3 |
|------------------------|---------|

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant environ 7 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

0. Ouverture de la séance et rapport du maire

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2011
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 juillet 2011
- 0.5 Rapport d'activités du Maire du mois de juillet 2011

1. Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour juillet 2011
- 1.2 Acceptation des déboursés de juillet 2011
- 1.3 FQM : Assises annuelles 29 septembre au 1^{er} octobre 2011
- 1.4 ADMQ Colloque de zone - 15 et 16 septembre à Gatineau

2. Sécurité publique

- 2.1 Projet de construction de la nouvelle caserne : Offre de service de l'architecte Robert Ledoux



- 2.2 Entente relative à une aide mutuelle automatique pour la protection contre l'incendie

3. Transport

- 3.1 Adjudication du contrat : Matériaux granulaires
- 3.2 Adjudication du contrat : Traitement de surface double
- 3.3 Subvention – Amélioration du chemin du Lac-Long
- 3.4 Hydro-Québec – Demande d'ajout de luminaires
- 3.5 Fossés centre municipal (dynamitage)
- 3.6 Contenants à ordures (barils, logos, peinture)
- 3.7 Mâts pour drapeaux
- 3.8 Peinture du pont Avitus

4. Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 MRC Vallée-de-la-Gatineau : avis d'adoption du règlement 2006-183-1
- 4.2 MRC Vallée-de-la-Gatineau : avis d'adoption du règlement 2006-185-1
- 4.3 L'association du lac des Îles pour l'environnement (ALIE)
Réunion : Salles des loisirs du lac Long 20 août à 9h30
- 4.4 Lettre de Mme Jeannette Clermont

5. Santé et Bien-être

- 5.1 CSSSVG -Rapport annuel de gestion 2010-2011
- 5.2 Carrefour jeunesse emploi – Rapport annuel 2010-2011
- 5.3 Adoption du règlement 2011-008 fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'une union civile

6. Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Halte routière
- 6.2 Signalisation du Parc des Ancêtres
- 6.3 Clôture Parc des Ancêtres
- 6.4 Programme de mise en valeur du milieu forestier Volet II 2011-2012 :
Présentation d'une demande conjointe avec l'Association du Parc régional du Mont Morissette

7. Loisirs et culture

- 7.1 Blue Sea en Fête

8. Varia

- 8.1

9. Période de questions

- 9.1

10. Levée de l'assemblée

- 10.1



2011-08-210
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 1^{er} août 2011 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2011-08-211
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 11 JUILLET 2011

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 11 juillet 2011 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2011-08-212
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 18 JUILLET 2011

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 18 juillet 2011 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale adjointe France Carpentier.

ADOPTÉE

NOTE : Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois juillet 2011

2011-08-213
ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN JUILLET 2011 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



QUE les salaires nets versés pour les périodes 27 à 30 de juillet 2011 et qui totalisent un montant de 20 686.44 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 10 371.43 \$ pour les salaires versés en juillet 2011 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 739.36 \$ pour le mois de juillet 2011 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 1 638.48\$ pour le mois de juillet 2011 soient acceptées.

ADOPTÉE

2011-08-214

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS DE JUILLET 2011

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les déboursés de juillet 2011 qui totalisent un montant de 66 435.16 \$ sur le journal des déboursés no 87 soient acceptés;

QUE les prélèvements bancaires de juillet 2011 qui totalisent un montant de 24 884.18 \$ sur le journal des déboursés no 88 soient acceptés.

ADOPTÉE

2011-08-215

FQM : ASSISES ANNUELLES 29 SEPTEMBRE AU 1^{ER} OCTOBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le Congrès de la Fédération Québécoise des municipalités se tiendra les 29, 30 septembre et le 1^{er} octobre 2011 à Québec;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription et d'hébergement du maire sont défrayés par la MRC Vallée-de-la-Gatineau;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise les dépenses reliés aux frais de déplacement du maire Laurent Fortin du 28 septembre au 2 octobre 2011;

QUE ce Conseil autorise l'inscription d'un deuxième participant, le conseiller Fernand Gagnon pour un montant de 575 \$ plus taxes ainsi que les frais de



déplacement afférents incluant 4 nuitées d'hébergement soit du 28 septembre au 2 octobre 2011.

ADOPTÉE

2011-08-216

ADMQ COLLOQUE DE ZONE - 15 ET 16 SEPTEMBRE 2011

CONSIDÉRANT QUE le colloque annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour la zone Outaouais se tiendra les 15 et 16 septembre 2011 au Château Cartier de Gatineau;

CONSIDÉRATION QUE la directrice générale et la directrice générale adjointe sont membres de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription sont de 210\$ par participant;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la directrice générale et la directrice générale adjointe à participer à ce colloque ainsi que les frais d'inscription et de déplacement.

ADOPTÉE

NOTE : Projet de construction de la nouvelle caserne : Dépôt d'une offre de service de l'architecte Robert Ledoux

Reporté à une séance ultérieure

2011-08-217

ENTENTE RELATIVE À UNE AIDE MUTUELLE AUTOMATIQUE POUR LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a reçu son attestation de conformité du ministre de la Sécurité publique le 4 juillet 2011;

CONSIDÉRANT QUE dans le plan local de mise en œuvre, les municipalités doivent entériner et maintenir des ententes intermunicipales avec les



municipalités environnante pour la couverture incendie de manière à rencontrer les objectifs du schéma;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes permettent d'avoir recours à des équipements et des effectifs supplémentaires si nécessaire, et répondent à des besoins généralement ponctuels et de proximité;

CONSIDÉRANT QUE ces ententes sont renouvelables automatiquement, à moins d'avis contraire de la part d'une des parties;

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise des ententes écrites relatives à des aides mutuelles automatiques pour la protection contre l'incendie avec les municipalités de Messines, Gracefield, Cayamant et Bouchette;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les ententes pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

Ajournement de la séance proposé par le conseiller Christian Gauthier à 19h10

Réouverture de la séance proposée par la conseillère Isabelle Clément à 19h20

2011-08-218

ADJUDICATION DU CONTRAT : MATÉRIAUX GRANULAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a procédé à un appel d'offres 2011-02 pour la fourniture de 5000 TM de matériaux granulaires de type MG20 dans le cadre de travaux de voirie locale TECQ 2011;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires ci-dessous ont déposé leur bordereau de soumission :

| Soumissionnaire | Prix unitaire |
|--|----------------------|
| Sablière Gracefield 2553-6905 Québec Inc. Banc : 122, chemin du Lac-Cayamant, Gracefield | 8.26\$/TM |
| | |



| | |
|--|------------|
| Carrière Clément Tremblay & fils 9001-0216 Québec Inc. Banc : 100, ch. Blue Sea nord, Blue Sea | 10.99\$/TM |
| Carrière Clément Tremblay & fils 9001-0216 Québec Inc. Banc : 14, chemin Rondeau, Gracefield | 12.49\$/TM |

CONSIDÉRANT QUE les soumissions ont été analysées en ajoutant le coût du transport de la distance la plus courte entre le site de chargement et le site de déchargement et ce en utilisant la charte 2011 des taux au kilomètre de l'association des transporteurs en vrac de la Haute-Gatineau (voir Annexe A);

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil octroie le contrat 2011-02 pour la fourniture de matériaux granulaires au plus bas soumissionnaire : Sablière Gracefield pour la fourniture de 5 000 TM @ 8.26\$ pour une dépense totale de 41 300 \$ incluant les taxes et redevances applicables;

QUE le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons soient autorisés à signer les documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

2011-08-219

ADJUDICATION DU CONTRAT : TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a procédé à un appel d'offres regroupé (numéro 2011-0702) avec les municipalités de Aumond, Déléage, Low, Lac Sainte-Marie et Messines pour le traitement de surface double à plusieurs endroits sur le chemin du Lac-Long et à un endroit sur le chemin du Domaine Mont-Lac;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions sont reçus jusqu'au 1^{er} août 2011 à 9h;

CONSIDÉRANT QUE les soumissionnaires suivants ont déposé leurs prix : Franroc division de Sintra Inc., Les Entreprises Bourget Inc. et Construction DJL;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil octroie le contrat no 2011-0702 pour la portion des travaux à effectuer sur le territoire de la municipalité de Blue Sea au plus bas soumissionnaire : Franroc Division de Sintra Inc. pour une quantité révisée de



36 732 m² de traitement de surface double @ 5.55\$/m² ce qui représente un montant total de 232 250.46 \$ incluant les taxes applicables;

QUE le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons soient autorisés à signer les documents relatifs au contrat.

ADOPTÉE

2011-08-220

SUBVENTION : AMÉLIORATION DU CHEMIN DU LAC-LONG

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2011 la municipalité a déposé une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour l'exercice financier 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été acheminée à la députée de Gatineau Madame Stéphanie Vallée et que celle-ci en a fait la recommandation au ministre délégué aux transports Monsieur Norman MacMillan;

CONSIDÉRANT QUE le 28 juin 2011 la municipalité a reçu une lettre du ministre délégué aux Transports Norman MacMillan nous annonçant qu'il accorde une subvention maximale de 50 000 \$;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la subvention et que celle-ci sera utilisée pour l'amélioration du chemin du Lac-Long. Les travaux consisteront au rechargement, au creusement des fossés et à la pose de traitement de surface sur une distance de 1.3 km comme suit :

- Du stationnement du Mont Morissette en direction sud sur une distance de 900 mètres
- Du numéro civique 150 en direction sud sur une distance de 400 mètres

QUE ce Conseil souhaite faire parvenir une lettre de remerciements à la députée Madame Stéphanie Vallée et au ministre délégué aux Transports Monsieur Norman MacMillan.

ADOPTÉE

NOTE : Hydro Québec : accusé de réception pour les demandes d'ajout de luminaires



2011-08-221

FOSSÉS CENTRE MUNICIPAL – DYNAMITAGE

CONSIDÉRANT QU'un problème de drainage du terrain de tennis est survenu lors des travaux;

CONSIDÉRANT QUE pour régler la situation, il a fallu procéder à l'excavation du fossé existant longeant la propriété de M. Paul –Émile Guillot;

CONSIDÉRANT QUE dans ce fossé, on y retrouve du roc et qu'il est impossible d'y installer un ponceau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un estimé de l'entreprise Dynamitage Ritchie au montant de 2 495 \$ +taxes;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retient les services de l'entreprise Dynamitage Ritchie pour procéder aux travaux de dynamitage au montant de 2 495 \$ + taxes et autorise les autres frais afférents.

ADOPTÉE

2011-08-222

CONTENANTS À ORDURES – BARILS, LOGOS, PEINTURE

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve l'achat de 8 contenants, style baril, en métal au coût de 20\$ l'unité chez les Huile H.L.H. + taxes;

QUE ce Conseil approuve l'achat de peinture métallique pour rafraîchir les contenants;

QUE ce Conseil approuve l'achat de logos chez les enseignes Duguay au coût de 11.25\$ l'unité + taxes;

QUE ce Conseil approuve l'achat de couvercles Rubbermaid model 2657 chez Maison Sanitaire des Laurentides au coût approximatif de 100 \$ l'unité + taxes;

QUE ces 8 contenants à ordures seront installés dans les haltes routières et parcs municipaux.

ADOPTÉE



2011-08-223
MÂTS POUR DRAPEAUX

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve l'achat de trois(3) mâts de Monsieur Claude Carle pour l'installation des drapeaux au coût de 100 \$ pour l'ensemble.

ADOPTÉE

2011-08-224
PEINTURE PONT AVITUS

CONSIDÉRANT QUE la structure métallique du pont Avitus nécessite un rafraîchissement quant au sablage et la peinture;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve l'achat des matériaux nécessaires (peinture, décapage, apprêt, toiles) aux travaux de rénovation du pont Avitus sur la rue du Pont;

QUE la couleur de la peinture sera la même que le bleu foncé du logo de la municipalité.

ADOPTÉE

NOTE : MRC Vallée-de-la-Gatineau :

Dépôt d'un avis d'adoption du **règlement 2006-183-1** pour l'abrogation du règlement 2006-183 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et par concordance de l'abrogation du règlement 2007-193.

NOTE : MRC Vallée-de-la-Gatineau :

Dépôt d'un avis d'adoption du **règlement 2006-185-1** pour l'abrogation du règlement 2006-185 prévoyant la tarification applicable à une demande d'intervention dans un cours d'eau sous la juridiction de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau.



NOTE : Association du lac des îles pour l'environnement (ALIE) :

Dépôt d'une invitation pour assister à leur assemblée générale qui se tiendra à la salle des loisirs du Lac-Long le samedi 20 août à 10 heures.

Un représentant de la MRC y fera une présentation du règlement sur la protection des rives et du littoral RCI 2009-206.

NOTE : Lettre de Madame Jeannette Clermont

Dépôt d'une demande proposant l'adoption d'un règlement qui exigerait que toutes les propriétés soit muni de boîte de d'ordure.

Un accusé de réception sera envoyé à Madame Clermont lui disant que sa demande est à l'étude.

NOTE : Centre de santé et de services sociaux de la Vallée-de-la-Gatineau (CSSSVG) :

Dépôt de leur rapport annuel de gestion 2010-2011.

NOTE : Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau :

Dépôt de leur rapport annuel 2010-2011.

2011-08-225
ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2011-008

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA



RÈGLEMENT N° 2011-008

RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

CONSIDÉRANT QUE le Code civil du Québec permet aux maires, aux membres des conseils municipaux et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles dans les limites territoriales de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2010-02-056 adoptée par le Conseil municipal de Blue Sea lors de la séance ordinaire du 1^{er} février 2010;

CONSIDÉRANT l'autorisation demandée au ministre de la Justice par messieurs le maire Laurent Fortin et le conseiller Éric Lacaille concernant la célébration de mariages civils et d'unions civiles dans les limites territoriales de la municipalité de Blue Sea;

CONSIDÉRANT QUE l'article 376 du Code civil du Québec prévoit que les maires, les autres membres des conseils municipaux ou d'arrondissements et les fonctionnaires municipaux perçoivent des futurs époux, pour le compte de leur Municipalité, les droits fixés par le règlement de leur Municipalité, ces droits devant respecter les minimums et maximums fixés par règlement du gouvernement;

CONSIDÉRANT l'absence de règlement du gouvernement à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 242 de la *Loi instituant l'union civile et établissant de nouvelles règles de filiation* (L.Q. 2002, c.6) prévoit que jusqu'à ce qu'un règlement du gouvernement soit adopté, ces droits sont ceux que prescrit le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a dûment été présenté par la conseillère Isabelle Clément pour la présentation du présent règlement lors de la séance ordinaire du 6 juin 2011 ;

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE BLUE SEA DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE



Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

2. **CHAMP D'APPLICATION**

Le présent règlement s'applique à tous les futurs époux ou conjoints qui désirent se prévaloir des services offerts par la Municipalité de Blue Sea.

3. **DROITS EXIGIBLES**

Les droits exigibles, pour la célébration d'un mariage ou d'une union civile, sont ceux prescrits par le *Tarif des frais judiciaires en matière civile et des droits de greffe*, soit 250 \$, auquel est ajouté un droit de 83 \$ lorsque le mariage ou l'union civile est célébré à l'extérieur du centre municipal;

Ces montants seront indexés au 1^{er} avril de chaque année par le gouvernement et feront partie intégrante du présent règlement comme s'ils avaient été adoptés par la Municipalité de Blue Sea.

4. **SERVICES COUVERTS PAR LES DROITS**

Le paiement des droits exigibles en vertu du présent règlement comprend les services suivants :

Les services du célébrant choisi par les futurs époux ou conjoints;

L'utilisation, pour les fins de la célébration seulement, d'un local ou tout autre endroit municipal ;

Toute autre utilisation des locaux ou autres endroits municipaux ou encore tout service additionnel requis par les futurs époux ou conjoints fera l'objet d'une tarification additionnelle.

5. **RÉMUNÉRATION DU CÉLÉBRANT**

À même les droits exigibles des futurs époux ou conjoints en vertu du présent règlement, une somme forfaitaire de 100 \$ sera remise par la Municipalité au célébrant choisi pour la tenue de la célébration.

6. **PAIEMENT DES DROITS**

Les droits prévus au présent règlement sont payables avant la publication du mariage ou au moment de la dispense de publication, le cas échéant.



7. TAXES

Les tarifs établis aux termes du présent règlement excluent la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.), lesquelles peuvent s'ajouter lorsqu'applicables.

8. REMBOURSEMENT DES DROITS

En cas de non-célébration d'un mariage civil ou d'une union civile, la totalité des frais acquittés, incluant la taxe fédérale sur les produits et services (T.P.S.) et la taxe de vente du Québec (T.V.Q.) est remboursée.

ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

Un **Avis de motion** est donné par le conseiller Fernand Gagnon qu'à une séance ultérieure du conseil il y aura adoption du règlement 2011-009 visant à établir les heures d'ouverture de la **halte routière** dans le centre du village de 10 heures à 21 heures.

2011-08-226

SIGNALISATION DU PARC DES ANCÊTRES

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement du Parc des Ancêtres est pratiquement terminé;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu d'y installer la signalisation nécessaire au bon fonctionnement du par cet du quai public;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE ce Conseil approuve l'achat de 4 enseignes indiquant l'interdiction de stationner sur le quai public pour les besoins du service incendie;

QUE ce Conseil approuve l'achat de 3 panneaux indiquant l'interdiction de se baigner, dont 2 face au lac et 1 face au parc.

ADOPTÉE

2011-08-227

CLÔTURE – PARC DES ANCÊTRES

CONSIDÉRANT QUE l'installation de la clôture en perches sera érigée prochainement;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve la location de machinerie pour l'enlèvement des roches existantes, et pour le creusage des trous;

QUE ce Conseil approuve l'achat de pierres blanches qui sera épandues le long de la clôture.

ADOPTÉE

2011-08-228

**PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DU MILIEU FORESTIER VOLETII 2011-2012;
PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea souhaite présenter une demande d'aide financière pour le projet de valorisation du potentiel récréotouristique du Parc régional du Mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à construire une nouvelle tour d'observation de 40 pieds pouvant accueillir plus d'une cinquantaine de personnes sur deux paliers ainsi que la construction d'une toiture à la base de la tour existante afin d'aménager une aire de repos avec tables de pique-nique et toilette sèche, l'installation de panneaux d'interprétation, l'impression de brochures et la mise en ligne d'un site web pour le parc régional du Mont Morissette;



CONSIDÉRANT QUE l'Association du Parc régional du Mont Morissette a défrayé les coûts de 10 000 \$ pour la confection des plans pour la construction de la tour d'observation;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet s'élève à environ 170 000 \$ et que l'aide financière offerte par le volet II peut atteindre un maximum de 90%;

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil s'engage à respecter les exigences liées à la demande d'aide financière et à entretenir les infrastructures mises en place suite à l'obtention de l'aide financière du volet II;

QUE ce Conseil s'engage à défrayer les coûts du projet estimés à environ 20 000 \$ pour la part du promoteur;

QUE ce Conseil nomme la directrice générale Josée Parsons comme chargée de projet et autorise le maire Laurent Fortin et le conseiller Pierre Normandin à signer le formulaire de demande d'aide financière.

ADOPTÉE

**2011-08-229
BLUE SEA EN FÊTE**

CONSIDÉRANT QUE Blue Sea en fête a eu lieu le 23 et 24 juillet 2011 et que la participation a été excellente pour une première édition;

CONSIDÉRANT QUE le comité organisateur composé du conseiller Éric Lacaille, Sylvain St-Jacques et Derek Crossley et aidé par de nombreux bénévoles ont travaillé très fort pour assurer le succès de l'évènement;

CONSIDÉRANT QUE le comité présentera un compte rendu des revenus et dépenses à la prochaine séance du conseil;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil souhaite faire parvenir une lettre de remerciement au comité organisateur ainsi qu'aux bénévoles.

ADOPTÉE



Période de questions de 19h50 à 20h05

2011-08-230
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 1^{er} août 2011 soit close à 20h05.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière